

aucune disposition que ce soit pour la représentation des consommateurs.

**L'honorable M. Benidickson:** Il devait en être ainsi.

**L'honorable M. Grosart:** Je suis d'accord avec le sénateur Benidickson pour dire que cela devait être ainsi.

**L'honorable M. Martin:** Nous pourrions changer cela en comité.

**L'honorable M. Grosart:** Oui, mais je parle du projet de loi dans son principe.

**L'honorable M. Martin:** Est-ce que mon honorable ami me permettrait de poser une question? En rappelant l'important principe qu'il a posé ce matin lorsqu'il a parlé de notre responsabilité en tant que porte-parole des provinces—il a déclaré que bien que nous ne pouvions pas être nécessairement d'accord avec les vues des provinces, nous avons l'obligation constitutionnelle de représenter leur point de vue—est-ce que l'honorable sénateur attache une importance quelconque à la position prise par le ministre de l'Agriculture de l'Ontario, et à vrai dire le ministre de l'Agriculture de chaque province, à l'exception de l'opposition formulée par le ministre de l'Agriculture du Manitoba?

**L'honorable M. Grosart:** J'attache une extrême importance à l'accord général des provinces sur le projet de loi tel qu'il était, mais rien n'indique qu'une province a approuvé le projet de loi modifié.

**L'honorable M. Martin:** Estimez-vous qu'il est judicieux de renvoyer la question au comité et de nous assurer des conséquences à cet égard?

**L'honorable M. Grosart:** Je ne m'intéresse pas à l'heure actuelle à ce que ferait le comité. Je m'intéresse au projet de loi dans son principe. Que le comité discute ce principe en détail ou discute le projet de loi article par article, cela ne m'intéresse pas en ce moment. Je parle actuellement du principe du projet de loi et j'aimerais faire remarquer au leader du gouvernement qu'il n'est pas à propos de dire «nous pouvons en discuter en comité». Nous pouvons bien entendu le faire, mais cela ne me dégage en rien de ma responsabilité ici, qui est de discuter du principe dont s'inspire le projet de loi, tel que je le conçois. J'espère que le leader du gouvernement ne préconisera pas à nouveau d'en discuter en comité.

• (1550)

**L'honorable M. Martin:** N'êtes-vous pas d'accord pour dire que le principe du projet de loi est très simple? Il s'agit de savoir s'il faut une commercialisation nationale suivant l'optique du projet. Quant aux répercussions du projet de loi, il s'agit là d'un autre aspect qui ne recueille pas l'approbation de mon ami et des membres du comité, mais le motif qui a inspiré le projet de loi est de savoir s'il faut une loi d'autorisation.

**L'honorable M. Grosart:** Le principe est très simple, mais je suis surpris que le leader du gouvernement déclare que si j'en discute, je ne devrais pas parler des répercussions du projet de loi. A quoi bon discuter du motif d'un projet de loi si on ne peut s'attarder sur ses répercussions? Je suis certain que le leader du gouvernement n'entend pas par là m'empêcher de discuter de ses répercussions pour les Canadiens?

**L'honorable M. Martin:** Non, bien entendu.

**L'honorable M. Grosart:** Évidemment. Ne parlons donc plus de la différence entre le principe du projet de loi et ses répercussions. Son incidence va de pair avec son principe.

[L'honorable M. Grosart.]

**L'honorable M. Hays:** Je soulève la question de privilège. Connaissez-vous, de par votre expérience au Sénat ou votre carrière politique, un autre projet de loi qui ait reçu l'assentiment unanime des provinces à l'instar de celui-ci? Je ne me rappelle pas qu'un autre projet de loi ait reçu pareille sanction et je me demande si vous vous rappelez d'un projet de loi qui ait reçu la bénédiction de toutes les provinces?

**L'honorable M. Grosart:** Non, je n'en vois aucun en ce moment, mais je suis certain qu'il y en a eu. Ma réponse est la même que celle que j'ai déjà donnée, à savoir que c'était un autre projet de loi, vraisemblablement tout à fait différent, qui a reçu l'appui de toutes les provinces. Il n'y a aucune preuve que les provinces aient approuvé ces amendements essentiels, qui portent sur des aspects fondamentaux du bill.

Un autre principe, bien sûr, qui découle de toute étude du présent bill, est celui que l'on appelle parfois le morcellement. J'aurais aimé qu'on me dise que les critiques à l'égard du morcellement sont sans fondement.

**Une voix:** Vous employez des mots savants.

**L'honorable M. Grosart:** En étudiant le bill, je conclus qu'il entraînera un morcellement encore plus grand au Canada. La première partie du bill divise le Canada en trois régions. Il me semble qu'on aurait mieux fait de le diviser en quatre, comme de coutume, mais ce n'est pas là une question de principe. Toutefois, quand nous en venons à l'article 24, il semble que quelqu'un ait oublié que le mot essentiel est toujours «régions», et qu'il emploie maintenant le mot «zone». C'est une nouvelle indication de la confusion qu'a entraînée l'amendement à ce bill. Le mot «zone» n'a aucune signification relativement au bill lui-même. Le mot «région» se retrouve sous différentes formes partout dans le bill, mais on ne l'a pas défini de façon satisfaisante, de sorte qu'en lisant le bill, vous ne savez jamais si vous parlez d'une des trois régions décrites en première partie, ou s'il s'agit d'une sorte de région arbitraire que le ministre peut, dans sa sagesse et de temps en temps, considérer comme une région ou, si le bill est adopté tel quel, comme une zone quelconque.

J'ignore ce que propose ce bill. J'ignore, ayant à l'esprit l'amendement qui a été discuté, si on a l'intention d'accorder à chaque province le droit d'établir ce qui est, en effet, des tarifs agricoles avec des offices de commercialisation.

**L'honorable M. Hays:** J'invoque le Règlement. On m'amène à croire que toutes les provinces ont appuyé ce bill en supposant que les amendements qui ont été apportés le seraient effectivement.

**L'honorable M. Grosart:** Je devrais prendre la parole du parrain du bill à ce sujet. Je sais que ce gouvernement peut faire des miracles, et je lui fais mes compliments pour ce qui est, sans doute, le plus grand miracle de tous. Je veux parler d'un amendement qui a été remanié toute la nuit, dont le libellé et la portée n'étaient jamais trop certains jusqu'à la dernière minute, et que les provinces ont approuvés. Je félicite le parrain du bill des renseignements qu'il a reçus et de ce miracle qui s'est produit à un moment donné entre...

**L'honorable M. Hays:** Je vous en remercie.

**L'honorable M. Grosart:** C'est un miracle stupéfiant, qui n'élimine pas, cependant, mon objection de base. Je préférerais que nous ayons une indication de l'approbation des provinces sous une forme plus concrète que la déclaration qui vient d'être faite, mais je l'accepte par déférence pour